

## CITROEN BERLINGO VAN M LIGHT 650 KG VAN (Ref:N202470)

0 KM



|                    |            |
|--------------------|------------|
| Cylindrée          | 1500 cc    |
| Carburant          | DIESEL     |
| CO2                | g/km       |
| Boîtes de vitesses | EAT8       |
| Carrosserie        | VU         |
| KM                 | 10km       |
| Immatriculation    | 31/03/2026 |

Couleur  
BLANC KAOLIN

**24.360** € TTC

### **Options**

cabine extenso - banquette passager 2 places - dossier place centrale rabattable fonction accoudoir avec tablette écriteur orientable et rangement sous assise - place latérale escamotable avec trappe et housse de protection pour charge longue - siège conducteur confort sans accoudoir réglage en hauteur et réglage lombaire - condamnation centralisée avec 2 plips hf - pack caméra de recul radio numérique dab sur écran tactile 10 couleur avec android auto et apple carplay - plancher en polypropylène 10mm zone de chargement - radio numérique dab sur tablette tactile 10 couleur avec android auto et apple carplay - roue de secours - teinte de caisse opaque

### **Equipement de série**

abs - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - freinage actif d'urgence - jantes en tôle 15" - porte coulissante à droite - prise 12 v - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège passager simple - système de contrôle de traction asr - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - système start stop automatique - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.